

VACCINATION





Résumé des compétences vaccinales des professionnels :

- Les pharmaciens et les infirmiers peuvent prescrire et administrer les vaccins du calendrier vaccinal aux personnes âgées de 11 ans et plus, à l'exception des vaccins vivants chez les immunodéprimés, sous certaines conditions (décret n°2023-736; arrêté du 8 août 2023).
- Les sages-femmes (décret n°2023-737 ; arrêté du 8 août 2023) ont les mêmes droits quel que soit l'âge du patient.
- Nouveau : les préparateurs en pharmacie d'officine peuvent désormais administrer les mêmes vaccins que les pharmaciens, sous la supervision d'un pharmacien formé et à condition d'avoir reçu une formation spécifique (<u>décret n°2024-1132 du 4 décembre 2024</u>).



Pour information:

- Le calendrier vaccinal : le décret ne concerne donc pas les recommandations vaccinales faites aux voyageurs.
- Les vaccins vivants : catégorie de vaccins composée du ROR (rougeole, rubéole, oreillons), rotavirus, BCG (tuberculose), varicelle, fièvre jaune.

Prescription				Administration				
Médecin	Sage-Femme	Infirmier	Pharmacien	Médecin et diant en 3e cycle	Sage-Femme	Infirmier	Pharmacien et diant en 3e cycle	





De 0 à 11 ans :

Chez tous les enfants (immunodéprimés et immunocompétents):

Les vaccins non-vivants :

- Obligatoires : DTCaP-Hib-HepB (diphtérie, tétanos, coqueluche, Hib et hépatite B), pneumocoque, méningocoque ACWY et B
- À l'âge de 6 ans : rappel **DTCaP**

Chez les immunocompétents uniquement :

Les vaccins vivants :

• Obligatoire: ROR; Recommandé: rotavirus; Certains enfants à risque: BCG (2)

Cas particulier:

Les vaccins vivants chez les immunodéprimés (sur avis)

Les vaccins vivants sont généralement contre-indiqués chez l'immunodéprimé.











Dès 11 ans, adultes et seniors :

Chez tous les + de 11 ans (immunodéprimés et immunocompétents) : W Les

- Tous les adolescents : HPV, méningocoque ACWY
- Aux âges fixes (25, 45, 65, puis tous les 10 ans): rappels dTcaP
- Pendant une grossesse: coqueluche, grippe, Covid, VRS
- Professionnels de santé : grippe, Covid, hépatite B, dTcaP
- Tous les 65 ans et +: grippe, Covid, zona (nouvelle formule) VRS (si à risque)
- Tous les 75 ans et +: VRS et voir liste "tous les 65 ans et +"
- Personnes à risque : autres vaccins selon recommandations (notamment pneumocoque, zona, hépatite A/B, méningocoque ACWY/B*, ...)

Chez les immunocompétents uniquement :

- Les vaccins vivants en l'absence de contre-indication (ex: pendant la grossesse)
- Professionnels de santé : ROR
- · Avant/après une grossesse : varicelle, ROR

Cas particulier:

Les vaccins vivants chez les immunodéprimés (sur avis)

Les vaccins vivants sont généralement contre-indiqués chez l'immunodéprimé.

*Méningocoque B : chez l'adolescent entre 15 et 24 ans, non à risque : le vaccin peut être prescrit uniquement par un médecin (vaccination non inscrite au calendrier vaccinal pour cette population). L'administration peut être réalisée par un médecin ou un infirmier.

Cas particuliers



A partir de 18 ans

immunodéprimés ou non, en structure habilitée uniquement













Etu



A partir de l'âge de 6 mois

ciblé ou non par les recommandations vaccinales

A noter : les infirmiers et les pharmaciens sont dispensés de suivre la formation à la prescription des vaccins dès lors qu'ils prescrivent uniquement les vaccins contre la grippe saisonnière et le Covid (art. R4311-5-1 du CSP et Arrêté du 8 août 2023 relatif au cahier des charges pour exercer la vaccination). Les étudiants en 2ème cycle de pharmacie ayant reçu une formation sont autorisés à titre dérogatoire à administrer les vaccins Covid19 et Grippe (article 5 de l'arrêté du 1er juin 2021 non abrogé à ce jour).











à partir de 5 ans



🗲 sur prescription de l'acte d'injection par un médecin



烤 en lien avec le médecin prescripteur



• Tableau: prescription et administration des vaccins

Tableau des compétences vaccinales des professionnels de santé Textes du 8 aout 2023

Professionnels	Sages-femmes		Pharmaciens y compris exerçant en LBM et PUI				Infirmiers y compris exerçant en LBM et PU				
Publics concernés Tout public		Moins de 11 ans		11 ans et plus		Moins de 11 ans		11 ans et plus			
Compétences	Prescription	Administration	Prescription	Administration	Prescription	Administration	Prescription	Administration	Prescription	Administration	
Maladie ou agent infectieux concerné											
Coqueluche	OUI	OUI	NON	NON	OUI	OUI	NON	OUIa	OUI	OUI	
COVID-19	OUI	OUI	OUI®	OUIe	OUI	OUI	OUI®	OUI	OUI	OUI	
Diphtérie, Tétanos, Poliomyélite	OUI	OUI	NON	NON	OUI	OUI	NON	OUIa	OUI	OUI	
Fièvre jaune (uniquement dans les centres agréés) *	OUIp	OUIc	NON	NON	OUIp	OUIc	NON	OUIa	OUIp	OUIc	
Grippe saisonnière	OUI	OUI	NON	NON	OUI	OUI	NON	OUI	OUI	OUI	
Infection invasive à haemophilus influenza B	OUI	OUI	NON	NON	SAN	S OBJET	NON OUI ^a		SAN	SANS OBJET	
Hépatite A	OUI	OUI	NON	NON	OUI	OUI	NON	OUIa	OUI	OUI	
Hépatite B	OUI	OUI	NON	NON	OUI	OUI	NON	OUIa	OUI	OUI	
Infections invasives à méningocoques	OUI	OUI	NON	NON	OUI	OUI	NON	OUIa	OUI	OUI	
Infections à papillomavirus humain (HPV)	OUI	OUI	SANS OBJET	NON	OUI	OUI	SANS OBJET	OUIa	OUI	OUI	
Infection invasive à pneumocoques	OUI	OUI	NON	NON	OUI	OUI	NON	OUIa	OUI	OUI	
Мрох	OUId	OUId	SANS OBJET		OUId	OUId	SANS OBJET		OUId	OUId	
Rage en préexposition	OUI	OUI	NON	NON	OUI	OUI	NON	OUIa	OUI	OUI	
Rotavirus	OUIp	OUIc	NON	NON	SANS OBJET		NON	OUIa	SANS OBJET		
Rougeole oreillons et rubéole (ROR)	ONIp	OUIc	NON	NON	OUIp	OUIc	NON	OUla	ONIp	OUIc	
Tuberculose (BCG) (en structures collectives)	OUIP	OUIc	NON	NON	OUIp	OUIc	NON	OUIa	OUIP	OUI¢	
Varicelle	OUIp	OUIc	NON	NON	OUI	OUIc	NON	OUIa	OUIp	OUIc	
Zona	OUIp	OUIc	SANS OBJET		OUIp	OUIc	SANS OBJET		OUIp	OUIc	
VRS (vaccins)	OUIS	OUIS	SANS OBJET		OUIS	OUIS	SANS OBJET		OUIg	OUI	

a/ sur prescription de l'acte d'injection par un médecin ; b/ à l'exception des personnes immunodéprimées ; c/ en lien avec le médecin prescripteur chez les immunodéprimés ; d/ à partir de 18 ans ; e/ à partir de 5 ans (arrêté du 1 e juin 2021) ; f/ à partir de 6 mois (arrêté du 1 iniun 2021) ; g/ sous réserve de la modification du calendrier des vaccinations (date prévisionnelle : octobre 2024)

POUR EN SAVOIR PLUS



Synthèses d'informations pour le grand public

- Vaccination-info-service version grand public: les acteurs de la vaccination;
- Santé publique France : page dédiée aux infections à papillomavirus;
- Service public : Qui a le droit de faire un vaccin ?
- CPAM: Se faire vacciner contre le Covid-19;



Synthèses d'information pour les professionnels

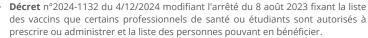
- Boîte à outils OMEDIT NA vaccination : autres mémos et jeux dédiés aux maladies à prévention vaccinale;
- ARS Nouvelle-Aquitaine: se vacciner;
- version Vaccination-info-service professionnelle : page dédiée aux effecteurs de la vaccination;
- Ordre national des Pharmaciens : Prescription et administration des vaccins à l'officine.



Réglementation et politiques vaccinales

- Calendrier vaccinal de l'année en cours : pages dédiées ;
- Ministère de la santé et de l'accès aux soins : Faq à destination des
- Arrêté du 8 août 2023 : fixant la liste des vaccins que certains professionnels de santé et étudiants sont autorisés à prescrire ou administrer;
- Arrêté du 23 octobre 2024 : relatif à la vaccination MPox ;
- Décret n°2023-737 : sages-femmes ;
- **Décret** n°2023-736 : infirmiers et pharmaciens.







Données scientifiques

• Santé publique France : couvertures vaccinales, données épidémiologiques, données cliniques.

Évaluations des recommandations vaccinales et des vaccins

HAS (avis) : Élargissement des compétences en matière de vaccination des infirmiers, des pharmaciens et des sages-femmes.

